

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA26-08-1** sur les tarifs 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 4 décembre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement